

Image not found or type unknown



Horaire du soir en entreprise

Par **barbara12345678**, le **24/03/2013** à **17:23**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon employeur à le droit de me laisser seul dans la société jusqu'a 23 heures.

J'ai une de mes collègues qui a été agressée en rentrant chez elle...

Est ce légal ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **24/03/2013** à **21:19**

Bonjour,

Si c'est sur le trajet du retour, ce n'est donc pas au travail que votre collègue a été agressée et le fait de vous laisser seule n'est pas forcément et formellement interdit...